



RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



La Bâthie et les risques majeurs

La commune de La Bâthie participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, les services municipaux travaillent à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



ALÉA X ENJEU = RISQUE

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

La Bâthie

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Chutes de rochers



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage

Document élaboré par le Syndicat Intercommunal Arlysère

- Syndicat d'études et prospectives au service des collectivités
- Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès

BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex

Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81

Mail contact@arlysere.fr Internet www.arlysere.fr

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois cycles d'une durée de 1 minute 41 secondes séparés d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**

Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixé sur un véhicule de la commune ou des services de secours et diffusant un message vocal.

Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur **103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de La Bâthie ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)

- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

- ♦ Institut des Risques Majeurs (IRMa)
www.irma-grenoble.com
- ♦ Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs
www.prim.net



♦ Mairie de La Bâthie
BP 14 - 73540 LA BATHIE
Tél : (04) 79 31 00 43 - Fax : (04) 79 89 60 31
Mail : mairie@labathie.fr

Horaires d'ouverture :

*lundi, jeudi, vendredi : 8h30 -12h00 & 13h30 -17h00
mardi : 8h30 - 12h00 & 14h30 -17h00
mercredi : 8h30 -12h00*



Les crues torrentielles et inondations

La Bâthie est parcourue par de nombreux ruisseaux et torrents qui descendent depuis les contreforts du massif du Beaufortain. Le torrent de Bénétant et les ruisseaux de Prulliet, Chantemerle et Gubigny, pour ne citer que les plus importants, drainent ainsi les versants dominant la commune pour se jeter dans l'Isère.

Lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, ces cours d'eau peuvent grossir considérablement et transporter de grandes quantités de matériaux sous la forme de crues torrentielles qui peuvent être dévastatrices.

Historique des évènements :

Même si aucun évènement majeur n'a été recensé sur la commune depuis fort longtemps, notamment concernant l'Isère, il arrive cependant que certains ruisseaux débordent et inondent des habitations.

C'est notamment le cas sur le ruisseau qui passe au nord du hameau de Langon. Celui-ci a en effet débordé à plusieurs reprises à l'occasion de fortes pluies couplées à la fonte des neiges, la dernière fois le 13 Janvier 2004.



13 Janvier 2004
Intervention lors du débordement
d'un ruisseau à Langon

Si le torrent de Bénétant n'est jamais sorti de son lit depuis son endiguement au début du XX^{ème} siècle, les ruisseaux de la Ravoire et de Gubigny ont quant à eux débordé lors de violents orages, comme le 17 Juin 1992, n'inondant toutefois que des terres agricoles et des routes.

Les dégâts les plus importants ont été constatés au niveau du ruisseau de Prulliet. En mars 1955, mars 1958 et juin 1961, d'importantes coulées boueuses ont provoqué des débordements qui ont touché quelques habitations à St Didier et à Prulliet.



Tracé des cours d'eau

 Zones inondables par les
ruisseaux et l'Isère
(en crue centennale)

Les mesures de prévention

Les ouvrages de protection

La plupart des ruisseaux qui traversent la commune ont été aménagés pour éviter tout débordement. Le torrent de Bénéfiant a ainsi été **endigué** dès 1900 et le ruisseau de Prulliet a été équipé d'un **canal bétonné** entre 1958 et 1966 ainsi que d'un **barrage-filtre** en 1958 (cf photos ci-contre). Ces 2 cours d'eau n'ont plus engendré de dégâts depuis ces aménagements.

En 1975, ce fut le ruisseau de Gubigny qu'on aménagea notamment avec un **piège à gravier** destiné à retenir les matériaux solides afin que ceux-ci n'obstruent pas les passages busés de franchissement des routes. Ce type d'ouvrage a également été mis en œuvre sur le ruisseau de Langon dans les années 1980.

Enfin, en 1992, le ruisseau de Chantemerle a également été aménagé avec un canal bétonné.



Le barrage filtre dans son état actuel

Partie amont du canal du ruisseau de Prulliet lors de sa construction en 1959

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts d'inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



Embâcle

La prise en compte des risques dans l'aménagement

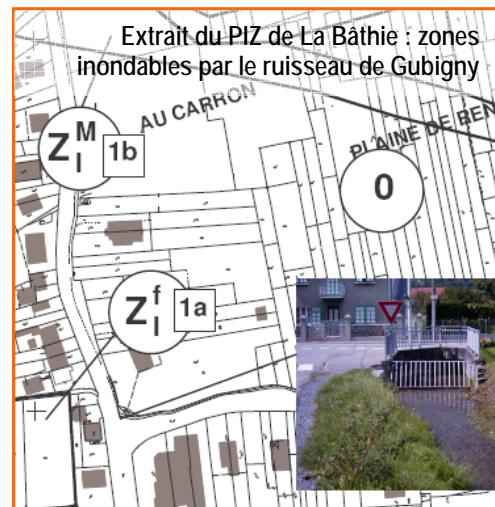
L'Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'atlas des zones inondables de l'Isère sur la section Albertville-La Léchère a été réalisé en 2002 par la société Hydrétudes, sous la direction de la DDE de la Savoie. Ce document de référence recense tous les secteurs inondables par l'Isère en crue centennale sur une carte qui distingue 4 niveaux d'intensité. Il permet ainsi d'assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et d'information aux populations.

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 2006, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU.

Dans les zones soumises aux risques naturels, et notamment dans les secteurs soumis aux inondations, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de **mesures de protection individuelles ou collectives adaptées** en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.





Les chutes de rochers

L'évolution des versants rocheux qui dominent la commune de La Bâthie engendre périodiquement des chutes de rochers, notamment suite à de longues périodes pluvieuses et au printemps, par l'action du phénomène gel-dégel. Ainsi, on constate régulièrement des chutes de blocs sur les routes de montagne et parfois même dans les zones urbanisées situées en pied de versant.



Mars 2007
Rochers arrêtés par les filets pare-blocs protégeant l'usine Alcan.

Historique des phénomènes :

Le 2 Novembre 2003, 40 à 60 m³ de rochers s'abattent sur la route menant au hameau du Mondon.

Le 7 Décembre 2006, suite à de fortes pluies, une importante chute de blocs endommage la toiture de l'usine Alcan (Arbine). L'accès à une partie des locaux et à la prise d'eau alimentant le système de refroidissement de l'usine est interdit jusqu'à sécurisation du site.

Le 29 Mars 2007, une nouvelle chute de rochers intervient au droit de l'usine Alcan sans toutefois provoquer de dégâts sur ses installations, les filets pare-blocs fraîchement installés ayant parfaitement joué leur rôle protecteur..

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez-vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

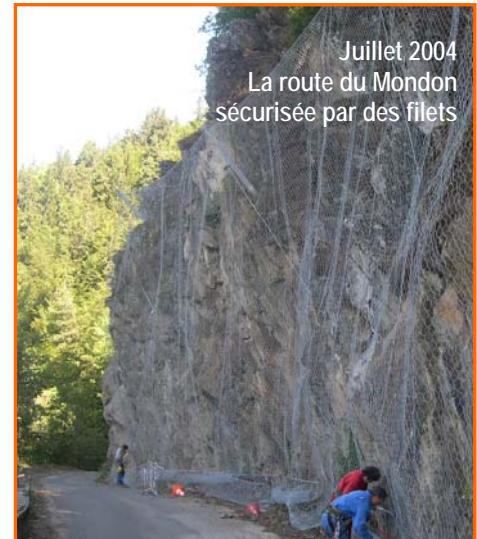
Informez la mairie de la situation.

Les mesures de prévention :

Les travaux de protection

Suite aux évènements intervenus en 2003 sur la route du Mondon et en 2006-2007 à Arbine, la commune a fait sécuriser ces sites par la mise en place d'ouvrages de protection.

Ainsi, en 2004 la falaise qui surplombe la route du Mondon fut purgée avant d'y installer des filets et de procéder au clouage des parties instables.



Juillet 2004

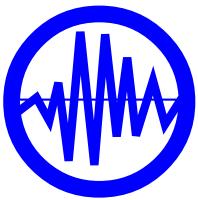
La route du Mondon sécurisée par des filets

En 2006-2007, c'est le versant dominant l'usine Alcan qui fut équipé de filets afin de protéger les bâtiments et l'accès à la prise d'eau. Ces filets, endommagés au printemps 2007 par un nouvel évènement, furent réparés et complétés avec un emmaillotage du sommet de la falaise.

L'étude et la cartographie des risques

La prévention passe avant tout par la connaissance du phénomène créant le risque.

La encore, les études menées sur les sites de chutes de blocs et la cartographie réalisée dans le PIZ répondent à cet objectif en préconisant la mise en place d'ouvrages de protection et en prescrivant des règles de construction à proximité des zones de risque.



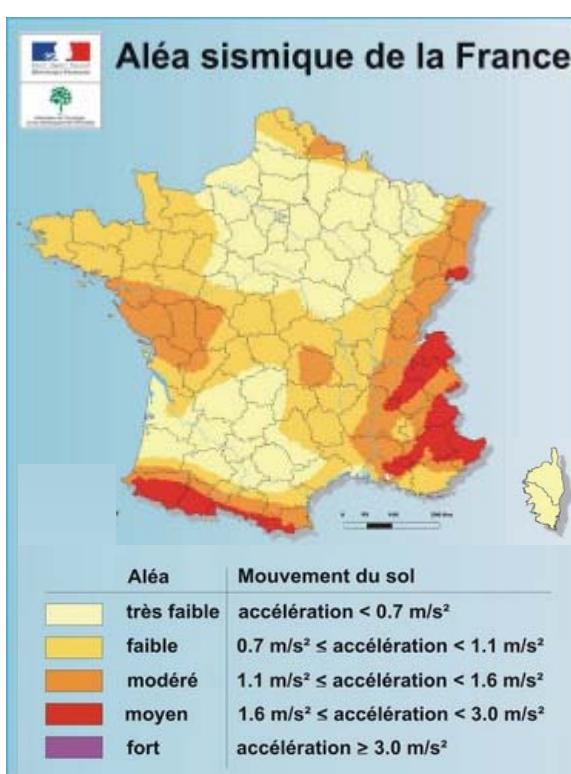
Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de La Bâthie est classée en zone sismicité faible (lb) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.

Les bons réflexes	
Pendant la secousse	
	Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide
	Pour éviter les chutes d'objet
	Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments
	Pour éviter d'être enseveli
Après la 1 ^{re} secousse	
	Coupez le gaz et l'électricité
	Pour éviter l'électrocution ou l'explosion
	Evacuez les locaux touchés.
	Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
	Pour vous informer de l'évolution de la situation
	Ne téléphonez pas
	Pour libérer les lignes pour les secours
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.
	Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité aux séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter La Bâthie.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

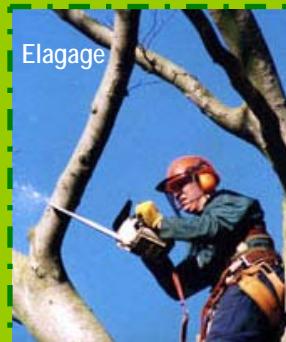
Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts.



Ainsi, la commune entretient régulièrement les arbres en bord de route pour réduire les risques d'accident lié à ce type d'évènement. Dans votre propriété, il est également conseillé de faire procéder à l'**élagage des arbres proches de votre habitation** ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Pluie
Inondations

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



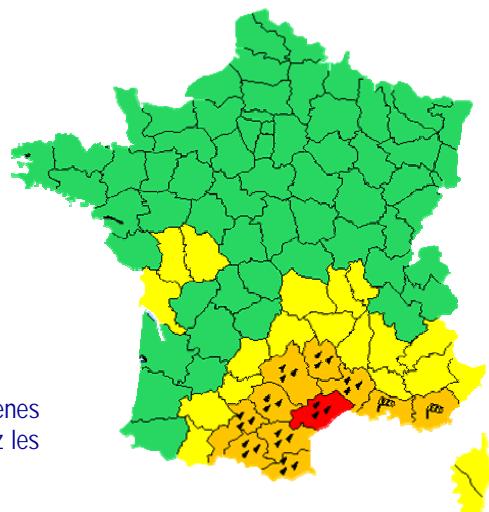
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :
Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

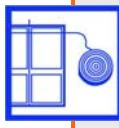
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de La Bâthie et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance, qui par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

La majorité du transit des matières dangereuses se fait par la RN 90 et la voie ferrée qui traversent le territoire communal. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires.



Source : Cypres



Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.



Historique des phénomènes :

Le 17 Août 1995 : un poids lourd transportant 20 000 l de fuel domestique se renverse et 500 l de produit se répandent sur la route. Aucune pollution n'est constatée dans le cours d'eau à proximité mais un blessé léger est à déplorer. Cet accident n'a apparemment pas nécessité d'alerter les populations environnantes.

Prévention et réglementation :

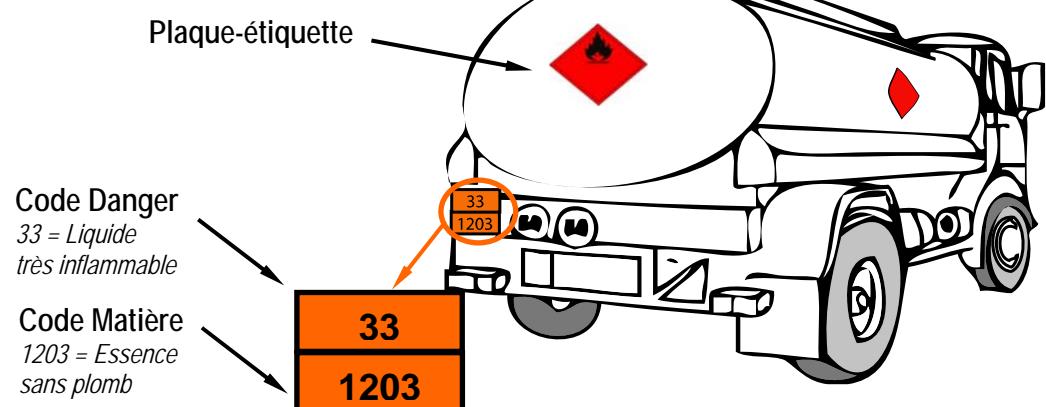


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La commune de La Bâthie est située à l'aval des barrages de Tignes et Roselend. L'effacement total et instantané du barrage de Tignes provoquerait une onde de submersion qui toucherait la plupart des zones habitées de la commune environ 1 h 25 après la rupture de l'ouvrage (voir carte ci-contre).

La rupture du barrage de Roselend, en remontant le lit de l'Isère, ne provoquerait quant à elle que l'inondation d'une partie de la ZA des Vernays.



Le barrage de Tignes

Périmètre concerné par une
rupture du barrage de Tignes
(scénario le plus pessimiste)

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Zone submergée en cas de rupture de barrage

Données : PPI Grands Barrages
BD Ortho 2006 – IGN : Copie et reproduction interdites
Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin



Au son de la
corne de brume
ou sur ordre des
autorités, suivez
les consignes et
tenez vous prêt
à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement
les hauteurs les plus
proches

Pour vous mettre à l'abri de
l'onde de submersion



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignant s'en
occupent !

Les bons réflexes en cas d'alerte

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

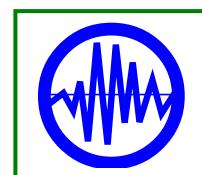
Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations



Mouvements
de terrain



Séismes



Phénomènes
Météo



Rupture de
barrage



Risques technologiques



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



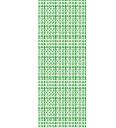
Renseignez-vous



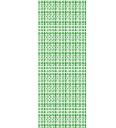
Soyez vigilants



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Gagnez les
hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.37.94.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de La Bâthie : 04.79.31.00.43